

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Noémie Bourdages

<https://www.cadre21.org/membres/de76c5f4fd9dbad8f97b1bd7>

Date d'obtention : 2023-04-17 14:35:04

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens qu'il est important de bien suivre les étapes de la trousse SEXTO.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je me sentirai plus en contrôle dans mes interventions puisque je saurai les étapes à suivre afin de bien intervenir auprès des élèves dans cette situation. La démarche à suivre est très claire.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Il sera important pour moi d'agir rapidement afin d'éviter la propagation des photos ou vidéos et de supporter la victime et les personnes concernés. Leur identité doivent être confidentiel et, en aucun cas, je dois consulter les photos ou vidéos.